



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 25 avril 2024

Question de Mme Christine Goumaz du 11 mars 2024 « Quel est le bilan des subventions pour les abonnements TL en 2023 ? »

Rappel

« La présente interpellation réitère les questions soumises par Madame Pauline Blanc le 18 janvier 2023, ayant pour objectif d'interroger la Ville de Lausanne sur le bilan de l'attribution des bons de réduction pour les abonnements Mobilis en 2022. L'objectif cette fois-ci, est de solliciter la Ville quant au bilan de l'année 2023, en incorporant deux questions spécifiques concernant l'octroi de ces bons aux étudiants.

Depuis l'entrée en vigueur de la mesure 49 du Plan climat « pour des transports publics moins chers » le 1^{er} juillet 2022, ces bons de réduction sont octroyés aux personnes à la retraite, aux bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI, aux jeunes en formation jusqu'à vingt-cinq ans, ainsi qu'aux habitantes et habitants des zones foraines. De plus, depuis 2010, les écoles distribuent également des bons de réduction aux écoliers, écolières, ainsi qu'aux jeunes jusqu'à vingt ans ».

Réponse de la Municipalité

2023 est la première année calendaire de mise en œuvre de la mesure 49 du Plan climat « pour des transports publics moins chers ». Durant cette année, l'information des ayants-droit s'est poursuivie avec un accent particulier pour le public sénior.

Depuis la réponse à la question de Mme Pauline Blanc « Quel bilan des subventions aux abonnements TL ? » qui faisait le bilan des six premiers mois de mise en œuvre de la mesure, le dispositif a évolué pour les habitantes et habitants des zones foraines avec la prise en charge de la troisième zone pour toutes les catégories d'ayant droits. Dans le même ordre d'idée, des cartes prépayées de dix billets 3 zones au prix de 2 zones leur sont également proposées. Grâce à cette évolution, toute la population lausannoise peut obtenir un abonnement annuel Mobilis ou des billets pour se rendre au centre-ville au même prix quelle que soit sa zone de domicile.

Question 1 : Quel est le montant total des bons de réduction réellement utilisés en 2023, en distinguant les charges et les produits dans chaque catégorie ?

Des rabais ont été octroyés pour aux bénéficiaires de la mesure pour un montant total de CHF 4.28 millions. Les émoluments ont généré des recettes de CHF 495'000.-.

Répartition entre les différentes catégories d'ayants-droit :

Catégorie	Charges	Produits
Jeunes en formation (20-24 ans)	297'000.-	49'000.-
Bénéficiaires PC AVS/AI	2'962'000.-	334'000.-
Seniors (hors PC)	991'000.-	112'000.-
Zones foraines (hors catégories précédentes)	31'000.-	0.-
Total	4'281'000.-	495'000.-

NB : les recettes liées aux habitantes et habitants des zones foraines sont intégrées dans les produits des catégories globales d'ayants-droit. Les subventions spécifiques aux zones foraines (jeunes hors formation et adultes hors PC AVS/AI) sont issues d'un dispositif plus ancien qui n'avait pas prévu d'émolument

Question 2 : Combien de personnes à Lausanne, réparties dans chaque catégorie de bénéficiaires, pourraient profiter des bons ?

Les éléments de réponse à la question 2 sont intégrés à la réponse à la question 3 ci-dessous.

Question 3 : Dans chaque catégorie de bénéficiaires, quel est le nombre de personnes qui utilise effectivement les bons ?

Toutes catégories confondues, 28% des ayants-droit ont acheté un abonnement avec les bons octroyés. Plus de la moitié des bénéficiaires des prestations complémentaires AVS/AI ont pu en profiter. 30% des jeunes en formation et 18% des seniors ont bénéficié de cette offre.

Le tableau ci-dessous regroupe les données en lien avec les questions 2 et 3.

Catégories (20 ans +)	Ayants droits	Bons utilisés	Taux d'utilisation
Jeunes en formation (20-24 ans)	4'090*	1'234	30%
Bénéficiaires PC AVS/AI	8'017	4'386	55%
Seniors (hors PC)	15'942	2'912	18%
Zones foraines (hors catégories précédentes)	**	108	
Total	31'214	8'640	28%

* estimation basée sur la proportion de jeunes en formation de cette classe d'âge au niveau suisse (40%)

** les habitants-es des zones foraines âgé-es de 20 à 64 ans étaient 3'165 au 31 décembre 2023. Le nombre de jeunes en formation et de bénéficiaires PC n'étant pas connu à l'échelle des quartiers, le nombre d'ayants-droit habitant en zones foraines et ne faisant pas parties des autres catégories ne peut être calculé.

Question 4 : Au vu du coût plus faible que prévu de la mesure, une extension aux personnes en formation de plus de 25 est-elle envisageable ?

Le budget annuel prévu pour la mesure est de CHF 4.49 millions. Les dépenses 2023, première année complète de mise en œuvre, se sont élevées à CHF 4.28 millions. Le solde non dépensé est donc de CHF 210'000.-.

Après un peu plus de 18 mois de mise en œuvre, la priorité est de stabiliser le dispositif et d'inciter les ayants-droit à profiter de cette offre. Le solde disponible doit permettre de financer une augmentation du recours à la prestation pour les actuels ayants-droit.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat prévoit dans le cadre de son programme de législature, publié le 11 novembre dernier 2022, de « proposer des bons de réduction d'un montant équivalent à 50% d'un abonnement Mobilis 2 zones aux jeunes jusqu'à 25 ans et aux personnes de 65 ans et plus ». Cette mesure devrait entrer en vigueur à la rentrée 2025.

Au vu de la jeunesse de ce dispositif et des changements à venir en lien avec la mesure cantonale, la Municipalité ne prévoit pas pour l'instant d'étendre les bons de rabais à d'autres publics cibles.

Question 5 : Combien d'habitant-es de Lausanne de plus de 25 ans sont étudiantes ? (Parmi eux combien sont au bénéfice d'une bourse de l'Etat de Vaud ?)

Le nombre d'étudiantes et étudiants de plus de 25 ans habitant Lausanne n'est pas connu. En revanche, la statistique fédérale sur les élèves et étudiantes et étudiants indique que, sur l'année académique 2022-2023, parmi les étudiantes et étudiants de 20 ans et plus, près de la moitié (49%) avaient 25 ans et plus. En se basant sur cette donnée, on peut déduire qu'il y a près de 4'000 personnes en formation de 25 ans et plus domiciliées à Lausanne.

Selon les informations de l'office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage, pour l'année académique 2023-24, parmi les 2842 personnes domiciliées à Lausanne au bénéfice d'une bourse, 804 ont plus de 25 ans. Notons que les bourses comprennent un forfait pour les frais de déplacement.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Mme Christine Goumaz.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 25 avril 2024.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

1. L. 1



Le secrétaire
Simon Affolter

